

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2018 EN OCCITANIE

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE « INSTALLATIONS DE
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES » (ITOM), QUI
ALIMENTE L'OUTIL NATIONAL SINOE© DE L'ADEME

L'ORDECO est financé par :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



01 OCTOBRE 2020

Objectif de l'enquête	2
Champ de l'enquête	2
Cartes de localisation des installations	3
Carte de localisation des installations de tri, pré-traitement et traitement enquêtées pour « ITOM 2018 » (hors unités de co-incinération, plateformes de maturation de mâchefers et ISDND en post-exploitation)	3
CARTES DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS, PAR TYPE DE DÉCHETS (DÉCHETS RÉSIDUELS, CENTRES DE TRI ET PLATEFORMES DE COMPOSTAGE) :	4
Les 35 installations de traitement et pré-traitement des déchets résiduels en Occitanie, en 2018	4
Les 80 centres de Tri en Occitanie, en 2018	5
Les 78 plateformes de compostage en Occitanie, en 2018	6
ANALYSE GLOBALE REGIONALE, TOUTES INSTALLATIONS CONFONDUES	7
Fiche de synthèse régionale du traitement des déchets 2018	7
Carte régionale des producteurs d'origine des déchets entrants dans les Installations de tri, pré-traitement des OM, en 2018	9
Carte régionale de la typologie des déchets entrants sur les installations de tri, pré-traitement et traitement des déchets, en 2018	10
Carte régionale des déchets entrants dans les installations, par mode de traitement, en 2018	11
Carte régionale de la répartition et des tonnages d'OMr entrants dans les installations de tri, pré-traitement et traitement des déchets, en 2018	12
Carte régionale de la répartition et des tonnages, des déchets d'activités économiques, hors collecte du service public, entrants dans les installations de tri et de traitement des OM en 2018	13
ANALYSE PAR TYPE D'INSTALLATIONS	14
Fiche spécifique aux ISDND	14
Fiche spécifique aux incinérateurs DND (et DASRI) :	16
Fiche spécifique aux installations de pré-traitement :	18
Fiche spécifique aux plateformes de compostage	20
Fiche spécifique aux centres de tri :	22
ANALYSE SUR LES ECHANGES DE FLUX INTERREGIONAUX	25

OBJECTIF DE L'ENQUETE

Cette enquête a pour objectif d'interroger, sur le territoire régional, les installations de tri, de pré-traitement et de traitement de déchets afin de référencer les données administratives et techniques des unités (localisation, capacités réglementaires, fonctionnement et équipements du site, etc), connaître la typologie et les quantités des déchets entrants et sortants et, pour les installations concernées, les données de valorisation énergétique.

CHAMP DE L'ENQUETE

Cette enquête porte sur les installations de tri, de pré-traitement et de traitement situées en Occitanie et qui ont, dans leurs entrants, des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Sont également inclus dans le champ de l'enquête les centres de tri des Déchets d'Activités Économiques (DAE).

En 2018, 183 installations ont ainsi été enquêtées :

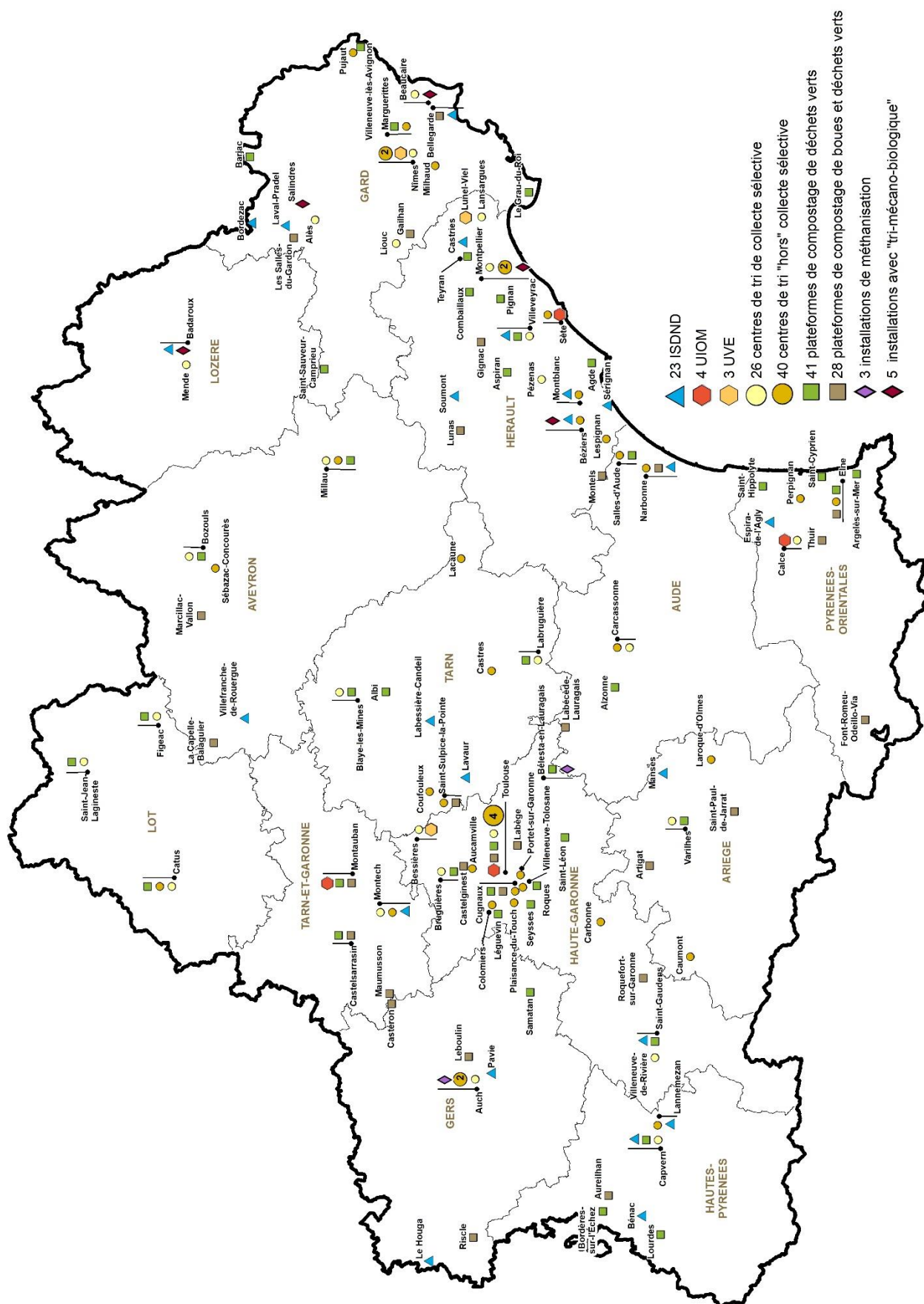
- 23 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- 7 Incinérateurs de Déchets Non Dangereux, dont 4 permettant d'incinérer les Déchets de Soins A Risques Infectieux (DASRI)
- 3 plateformes permettant la maturation, avant valorisation, des mâchefers produits par les incinérateurs
- 26 centres de tri permettant le tri de la collecte sélective des ménages (hors verre)
- 40 centres de tri permettant le tri des encombrants ménagers et DAE
- 73 plateformes de compostage, dont 4 possédant un système dit de « Tri-Mécano-Biologique (TMB) » sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr), permettant d'extraire et valoriser une partie des déchets fermentescibles contenus dans les OMr
- 3 unités de méthanisation, dont 1 possédant un TMB et pouvant donc accepter, en entrant, des OMr
- 3 unités de co-incinération (cimenteries)
- 5 ISDND en post-exploitation, c'est-à-dire qui n'acceptent plus de déchets mais continuent, notamment, à produire du biogaz.

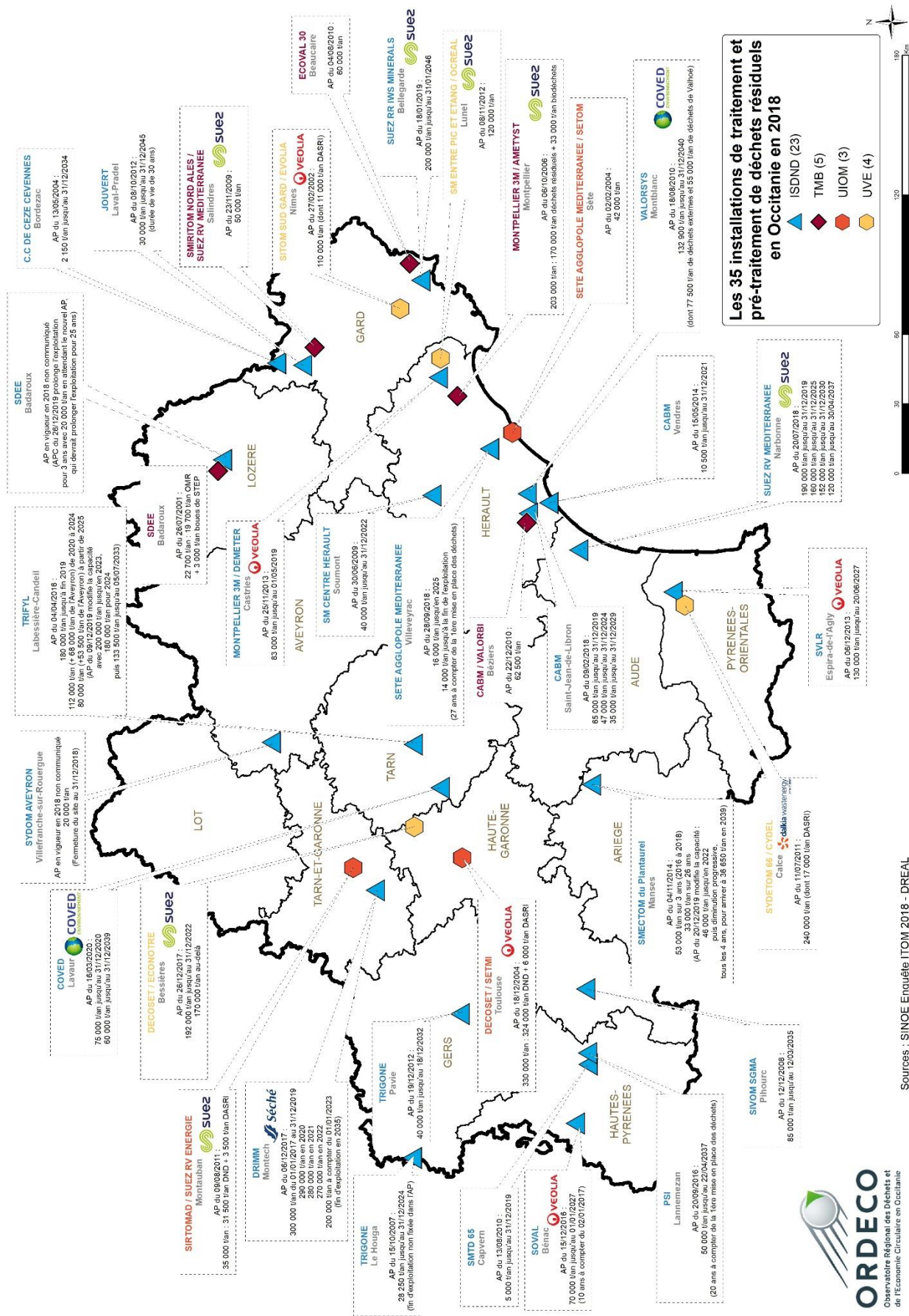
Le taux de retour à cette enquête est de 78%, et varie significativement en fonction du type d'installations. On retiendra, entre autres : 100% de retour pour les ISDND, les incinérateurs et les plateformes de maturations de mâchefers, 88% pour les centres de tri de collecte sélective, 87% pour les plateformes de compostage et 53% pour les centres de tri « hors » ceux de collecte sélective.

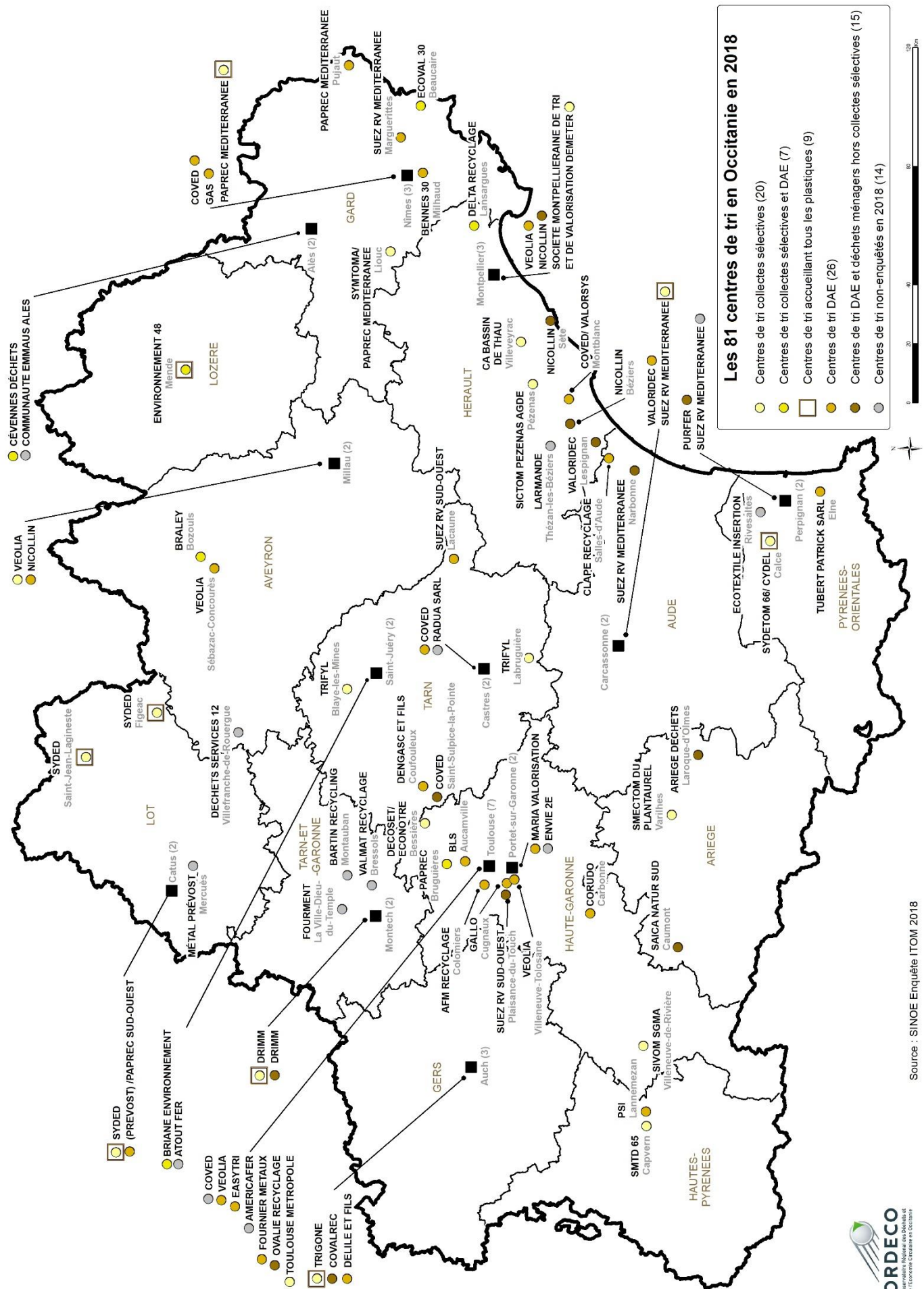
Pour en savoir plus sur les Outils et méthodes utilisés dans SINOE = <https://www.sinoe.org/toutsavoir>

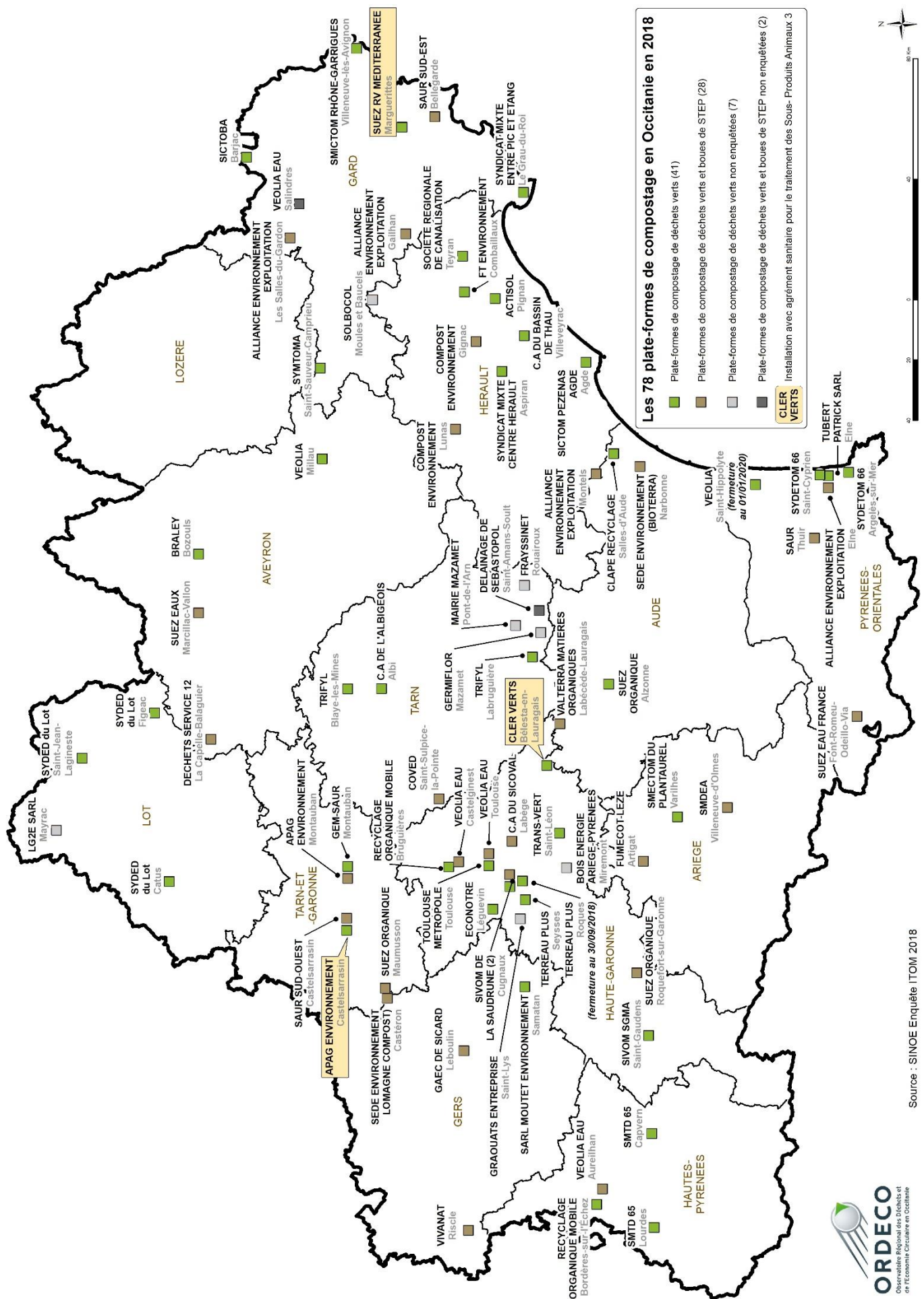
CARTES DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS

CARTE DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS DE TRI, PRE-TRAITEMENT ET TRAITEMENT ENQUETÉES POUR « ITOM 2018 » (HORS UNITÉS DE CO-INCINÉRATION, PLATEFORMES DE MATURATION DE MACHEFERS ET ISDND EN POST-EXPLOITATION)









Source : SINOE Enquête ITOM 2018

Au global, en 2018, 4 567 kt de déchets ont été triées, pré-traitées ou traitées sur les installations occitanes, enquêtées dans le cadre de l'enquête « ITOM ». A noter que certains déchets peuvent faire l'objet de doubles-comptes. Par exemple, les refus de la collecte sélective sont comptés à la fois à l'entrée des centres de tri et à l'entrée des installations de traitement (ISDND ou incinérateurs). Il en est de même pour une partie des ordures ménagères résiduelles qui font l'objet d'un pré-traitement par TMB et qui sont ensuite acheminées vers les installations de traitement. Ces doubles-comptes représenteraient environ 470 kt, bien que cela ne reste qu'indicatif : les ordures ménagères n'ont, par exemple, pas le même poids à l'entrée de l'unité de pré-traitement et à l'entrée de l'installation de traitement finale (du fait, notamment, des pertes en eau).

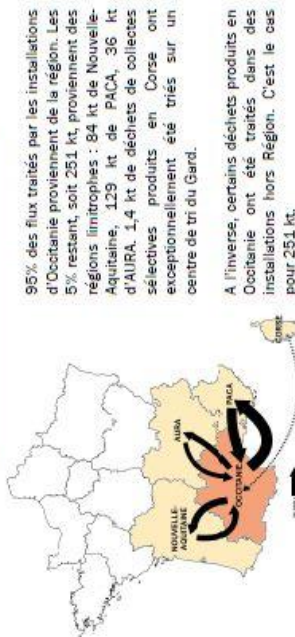
Le délestage de déchets, lors des arrêts techniques, programmés ou imprévus, des incinérateurs vers un autre exutoire de traitement fait également double-compte. Cela représente, en 2018, environ 20 kt.

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS* - OCCITANIE

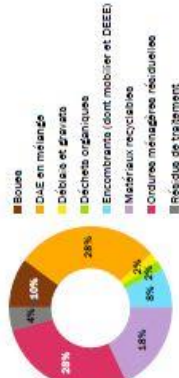
ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

* Info : www.snoae.org

Flux de déchets inter-régionaux



Typologie des déchets provenant des autres régions (pour traitement en Occitanie)
250 810 tonnes



Typologie des déchets produits en Occitanie traités hors région
272 480 tonnes



Les transferts interrégionaux de déchets sont en majorité des déchets résiduels : 69 kt d'OMR, 71 kt de DAE et 19 kt d'encombrants ont été produits dans des départements hors Occitanie et traités en région, alors que 77 kt de DAE, 32 kt de DAE et 10 kt d'encombrants produits en Occitanie ont été traités dans des installations des régions limitrophes. Ces « échanges » concernent également des matériaux recyclables, à savoir les emballages, le carton et le bois (45 kt produits hors Occitanie et traités en Occitanie et, à l'inverse, 9,5 kt produites en Occitanie et traitées dans des centres de tri ou plateformes de compostage de régions limitrophes). Enfin, 33 kt de déchets issus de l'incinération en Occitanie sont matûrés en PACA alors que 3 kt de déchets du Lot-et-Garonne sont enfouies en Occitanie.

Présentation et champ de l'enquête

L'enquête nationale ADEME « Installations de Traitement des Ordures Ménagères » (ITOM), menée en Occitanie par l'ORDECO, porte sur toutes les installations de traitement qui accueillent des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets et sur les centres de tri dédiés aux déchets d'activités économiques. En 2018, 172 installations ont ainsi été enquêtées. Le taux de retour à cette enquête est de 78%. Les données présentées correspondent donc à celles de 135 installations.

A noter que 3 plateformes de maturation de méchiers et 5 ISDND en post-exploitation ont été enquêtées mais ne sont pas intégrées à la présente fiche pour des questions de lisibilité.

Flux entrants sur les installations d'Occitanie : 4 567 kt

Producteurs d'origine des déchets

Typologie des déchets entrants

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

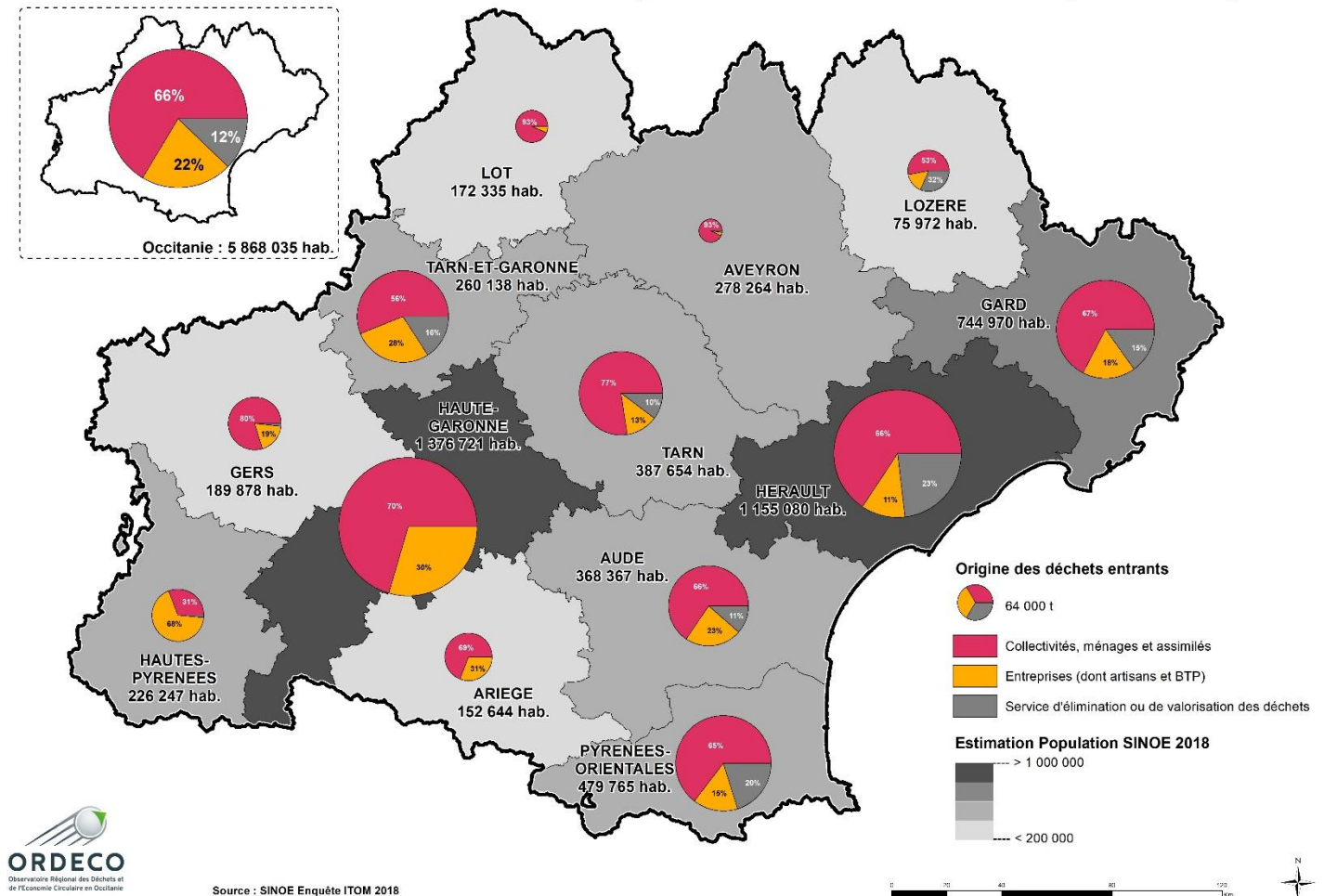
ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et de l'économie Circulaire en Occitanie

05 61 39 12 75

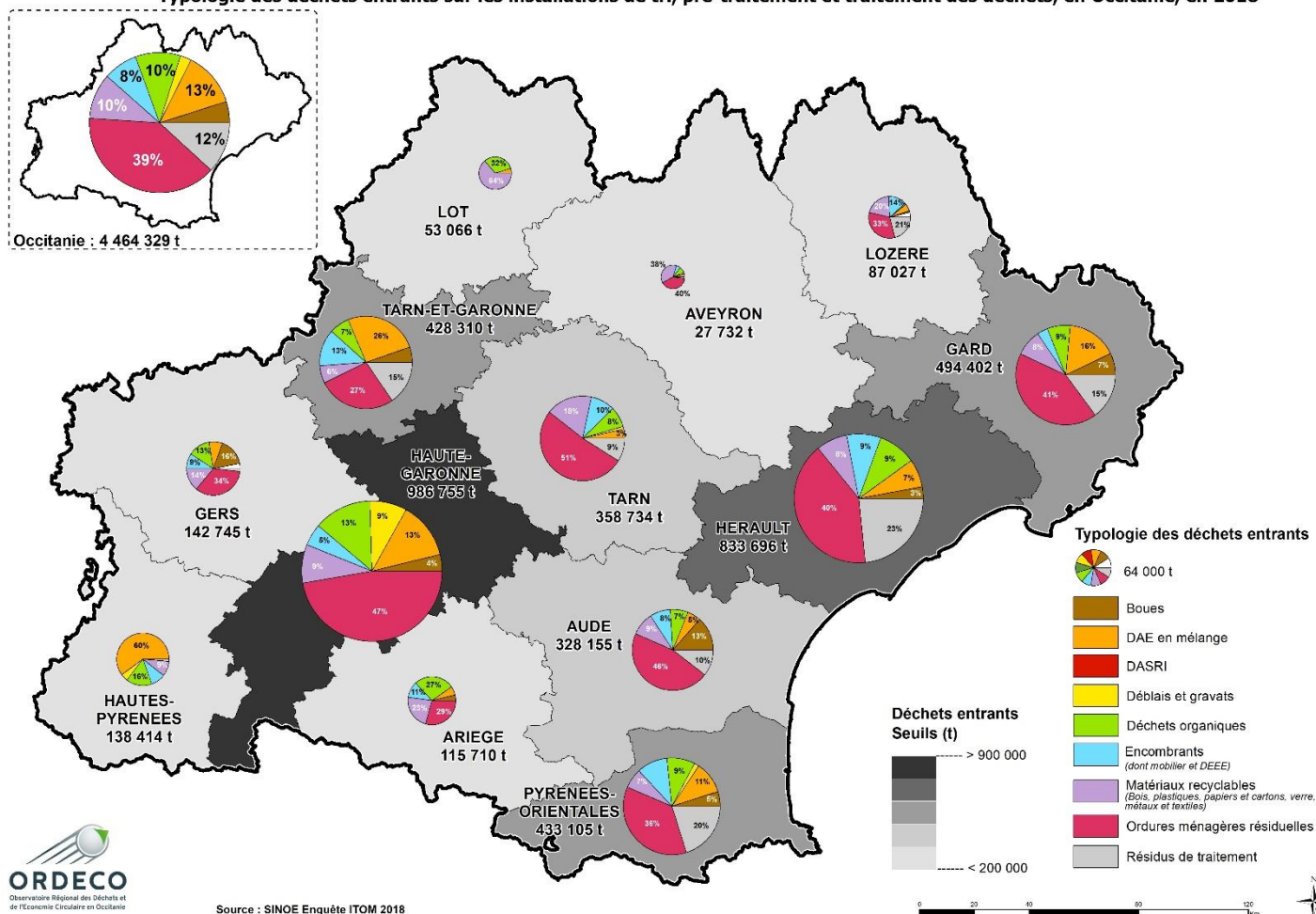
ORDE

Producteurs d'origine des déchets entrants dans les installations de tri, pré-traitement et traitement des ordures ménagères en Occitanie, en 2018



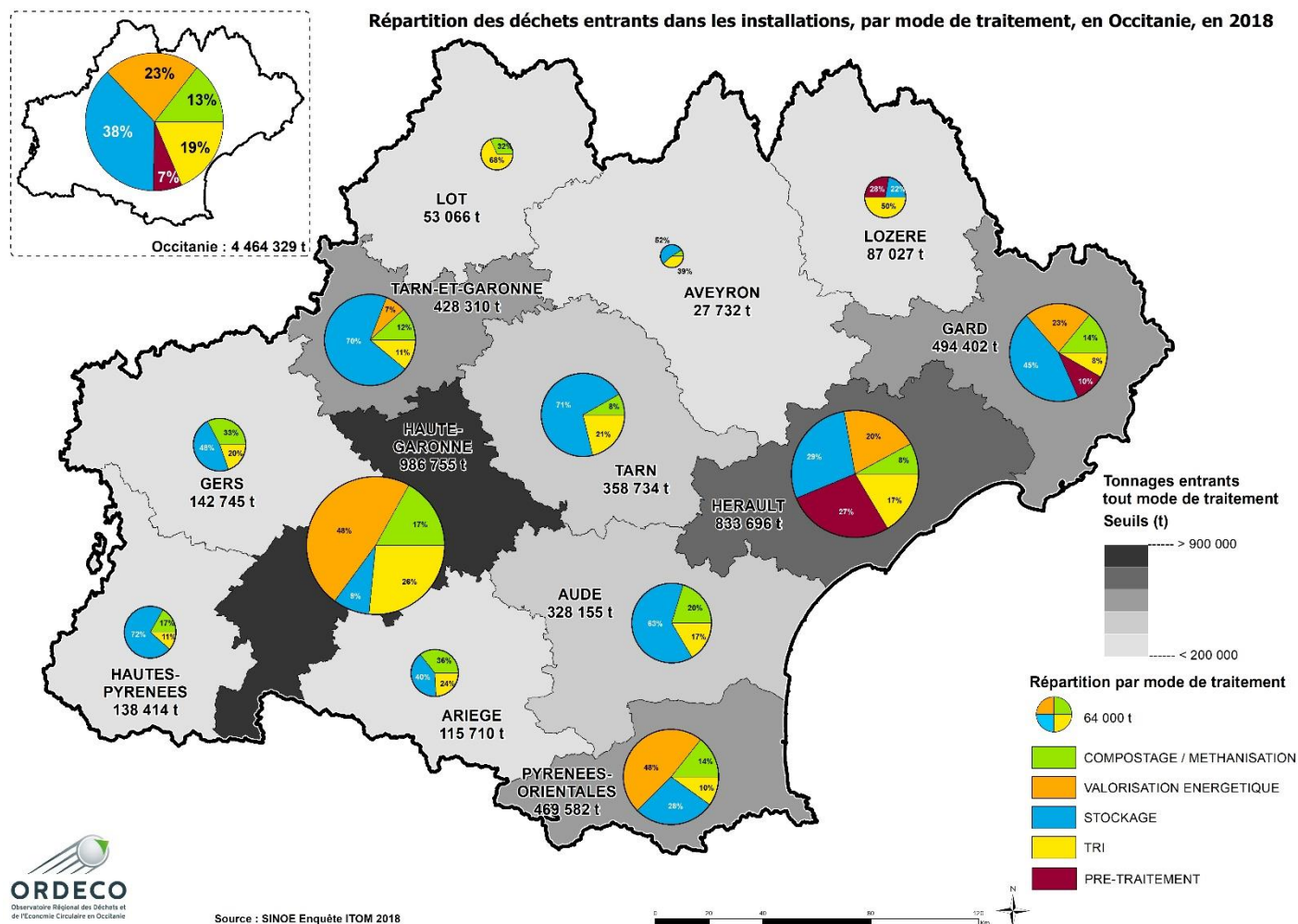
Les déchets triés, pré-traités ou traités sur les installations enquêtées proviennent, en majorité (à 66%), des ménages et des collectivités (y compris les petites entreprises, utilisant le service public pour la collecte de leurs déchets et dont les déchets sont considérés comme des « assimilés » aux déchets ménagers). Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les plateformes de compostage et les unités de méthanisation n'acceptant pas les DMA sont hors du champ d'enquête et, d'autre part, par le fait que le taux de retour pour les centres de tri « hors collecte sélective », c'est-à-dire ceux triant les encombrants ménagers et les DAE, est peu élevé. Les DAE valorisables ne sont, ainsi, pas tracés de manière exhaustive dans cette enquête. Les déchets produits par les entreprises représentent donc, en 2018, 22% des entrants. Les 12% restants sont des déchets qui sont passés par une autre installation de tri, pré-traitement ou traitement avant d'atteindre leur exutoire final. Cette répartition reste stable en fonction des années.

Typologie des déchets entrants sur les installations de tri, pré-traitement et traitement des déchets, en Occitanie, en 2018



Les déchets entrants sur les installations enquêtées sont, en majorité, des ordures ménagères résiduelles (1 735 kt soit 39% du total entrant). On recense, également, 564 kt, soit 13%, de DAE collectés en mélange, 523 kt, soit 11%, de résidus de traitement (refus de tri, refus de compostage, mâchefers, etc), 462 kt, soit 10%, de « matériaux recyclables » pré-triés (bois, plastiques, papiers et cartons, verre, métaux et textiles), 460 kt, soit 10%, de déchets organiques hors boues de STEP (déchets verts, déchets alimentaires et huiles végétales), 351 kt, soit 8%, d'encombrants ménagers collectés en déchèteries (y compris les DEEE et le mobilier collectés dans des bennes séparées) et, enfin, 216 kt de boues (boues de STEP et boues industrielles) et 113 kt de déchets inertes.

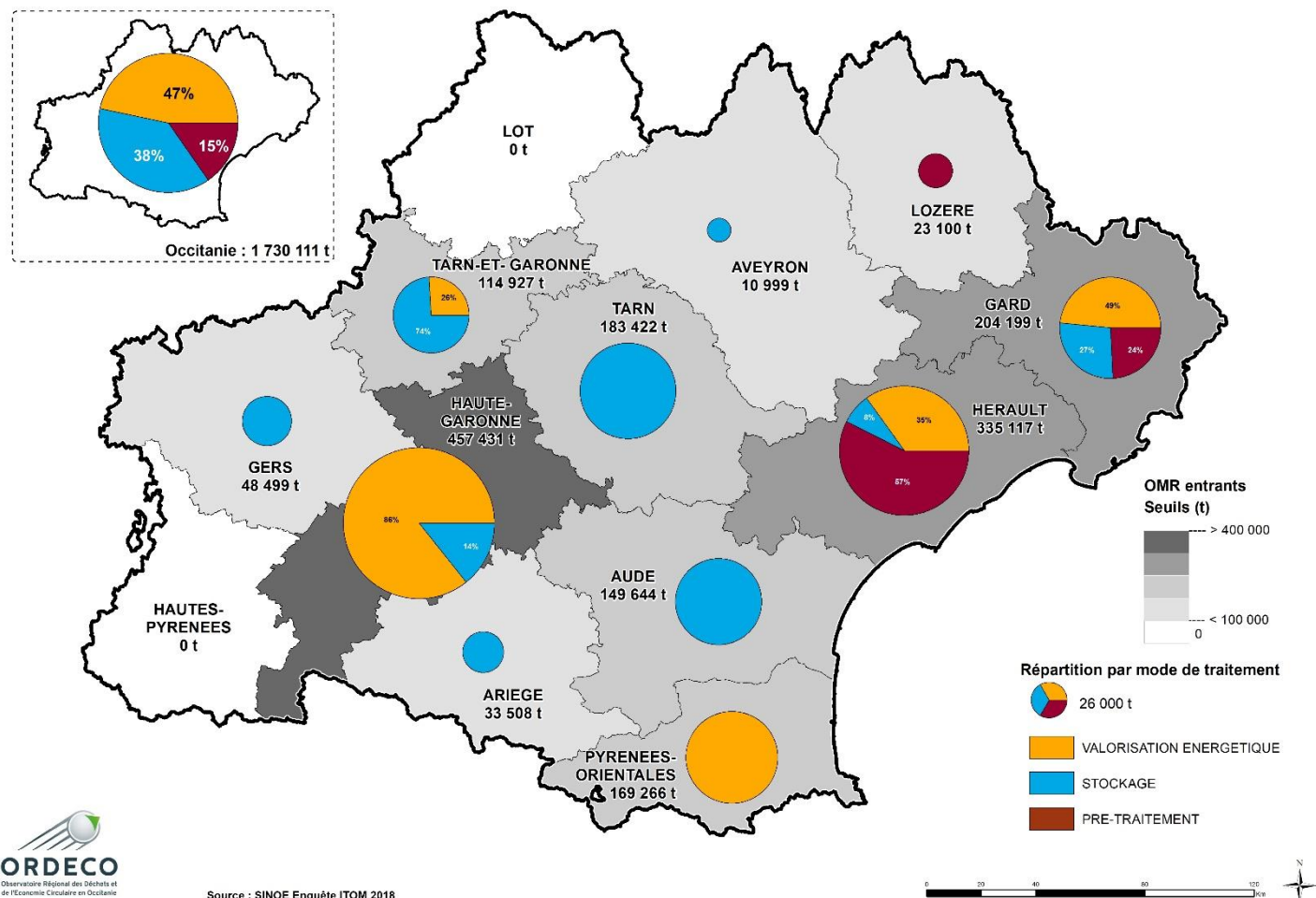
Cette répartition par type de déchets reste relativement identique en fonction des années, y compris à l'échelle départementale, et ce alors même que la quantité de déchets produits est en constante augmentation. Les variations significatives que l'on peut observer sont liées à des fermetures ou ouvertures d'installations.



Les déchets traités en Occitanie font, majoritairement, l'objet d'un stockage en ISDND : cela concerne, en 2018, 1 684 kt (soit 38% du total entrant sur les installations enquêtées). 23%, soit 1 007 kt, ont été orientées vers un des 7 incinérateurs de la région Occitanie, 19% des déchets, soit 826 kt, passent par un centre de tri et 13%, soit 646 kt, ont l'objet d'une valorisation organique. Enfin, 7% soit 301 kt, sont passées par une installation de pré-traitement avec « tri-mécano-biologique ».

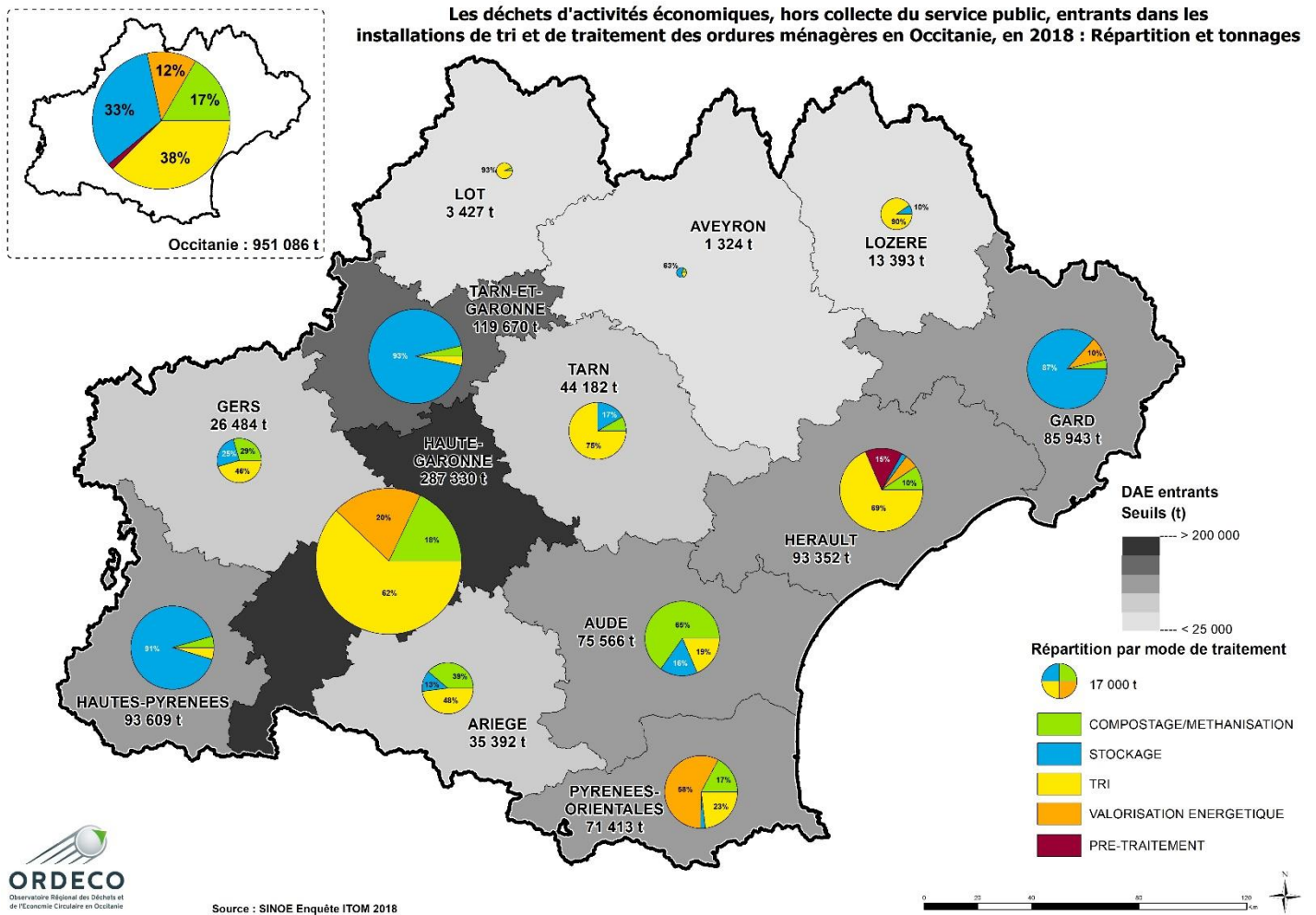
Par rapport aux précédentes enquêtes, cette répartition des modes de tri/traitement est la même et ne fluctue, significativement, qu'en fonction des fermetures (temporaire ou définitive) ou ouvertures d'installations.

Les ordures ménagères résiduelles entrants dans les installations de tri, pré-traitement et traitement des déchets d'Occitanie, en 2018 : Répartition et tonnages



En ce qui concerne les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) uniquement : elles sont, en majorité, traitées par incinération (à 47%, soit 807 kt). 38%, soit 658 kt, sont stockées en ISDND. Les 15% restant, soit 265 kt, font l'objet d'un pré-traitement par « tri mécano-biologique » (TMB). Une partie de ces OMr peut, ainsi, faire l'objet d'une valorisation (cela concerne soit les déchets recyclables extraits des OMr lors du passage dans le TMB soit le compost valorisable produit à partir d'une partie de la fraction fermentescible des OMr). A noter que, malgré cette possibilité de valorisation, la majorité des OMr passant par ces installations de pré-traitement se retrouve en entrée soit des ISDND soit des incinérateurs (voir fiche spécifique aux installations de pré-traitement pour plus de détails).

À l'échelle départementale, les modes de traitement des OMr varient en fonction des installations présentes sur chaque territoire et de leurs zones de chalandises respectives : une installation ne traite pas forcément que des déchets produits sur son département d'implantation mais la zone de laquelle peuvent provenir ces déchets est déterminée par l'arrêté préfectoral d'autorisation de fonctionnement de ladite installation (pour accéder aux cartes des zones de chalandises des ISDND et incinérateurs d'Occitanie, cliquez ici).



En ce qui concerne les déchets produits par les entreprises (hors celles collectées par le service public de gestion des déchets), 38%, soit 357 kt, passent par un centre de tri. Il peut s'agir de DAE recyclables collectés séparément, c'est-à-dire « pré-triés » par le producteur (par exemple, les cartons) comme de DAE collectés en mélange. 33%, soit 310 kt, sont directement dirigés vers de l'enfouissement en ISDND et 12%, soit 111 kt, vers de l'incinération. Enfin, 17% des DAE tracés via cette enquête, soit 159 kt, ont fait l'objet d'une valorisation organique (en compostage ou méthanisation) : il peut s'agir de déchets verts, de déchets produits par les industries agro-alimentaires et de biodéchets des professionnels « gros producteurs » (c'est-à-dire ceux qui produisent plus de 2 t/an de biodéchets et ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2012, de les trier séparément des autres déchets).

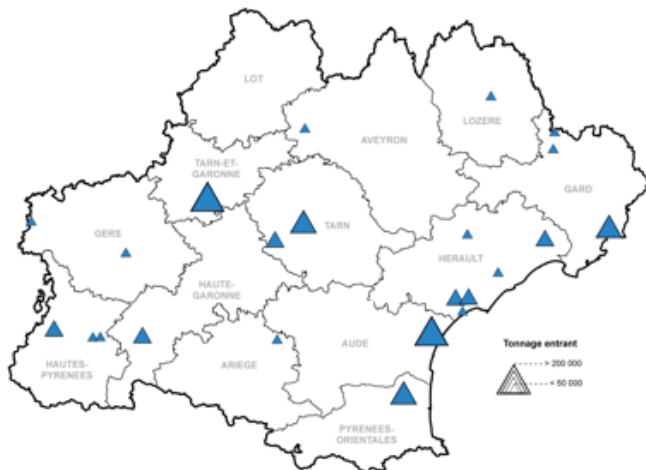
FICHE SPECIFIQUE AUX ISDND

Cette fiche, au-delà des déchets entrants sur les ISDND occitanes, présente des éléments concernant la valorisation du biogaz ainsi que, au verso de la fiche, des données d'évolution des quantités stockées, depuis 2010, permettant de les mettre en relation avec les objectifs réglementaires, fixés notamment par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), du 17 août 2015, et repris par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), approuvé le 14 novembre 2019. Le verso contient, également, une carte référençant les dispositions des arrêtés préfectoraux en vigueur (en ce qui concerne les capacités réglementaires).

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



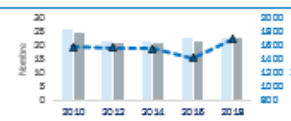
Chiffres clés 2018

23 ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

1 819 800 tonnes autorisées

1 683 567 tonnes entrantes

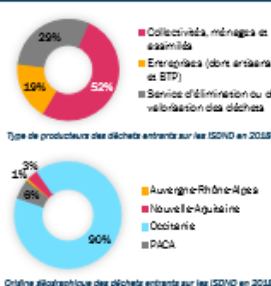
soit 93% de la capacité totale autorisée



6 ISDND ont fermé entre 2010 et 2018, représentant une capacité totale de 216 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 800 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 86% pour 2010, 2012 et 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle non-répondante en 2012 et 2014, 6 000 t/an. Ces non-répondants n'influent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse depuis 2016. (*)

(*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 683 567 tonnes – Déchets résiduels



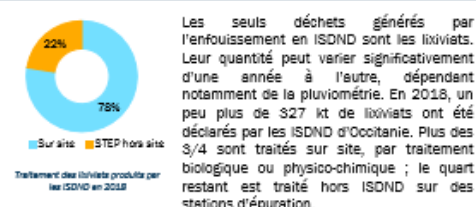
En 2018, 1 684 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 23 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 93% de la capacité réglementaire totale autorisée. A noter qu'une ISDND a dû demander une dérogation préfectorale pour pouvoir

enfourer plus de DND que sa capacité autorisée, du fait de situations exceptionnelles. Les déchets enfouis proviennent à 52% des ménages (et des collectivités) et à 19% des entreprises. Les 29% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 284 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 167 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 2,7 kt de refus de compostage, 34 kt de mâchefers et de cendres et 7,3 kt de déchets (ordures ménagères résiduelles et/ou DAE) déclassés lors des arrêts techniques d'incinérateurs de la région. Au global, les ordures ménagères résiduelles représentent 39% du total stocké en ISDND en 2018 (soit 658 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc) 487 kt, soit 29% du total stocké, les DAE 294 kt, soit 18%, et les encombrants ménagers (tout-venant de

déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 208 kt soit 12%. Enfin, on retrouve en ISDND quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont, ici, pas comptabilisés). Près de 167 kt, soit environ 9% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne, majoritairement, l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2018, 92 kt de déchets de PACA. Les 75 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traités par les ISDND de Bénéac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Flux sortants : 327 489 tonnes – Lixiviats



Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendant notamment de la pluviométrie. En 2018, un peu plus de 327 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus des 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique ; le quart restant est traité hors ISDND sur des stations d'épuration.

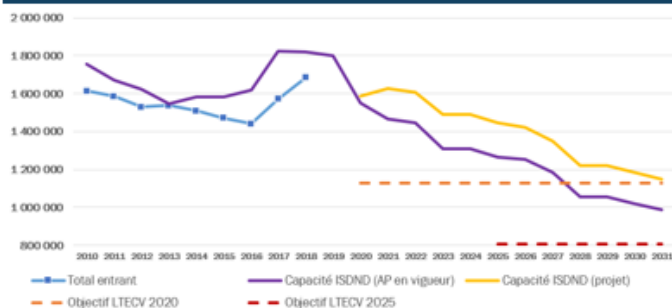
Valorisation énergétique

14 des 23 ISDND qui accueillent des déchets, en 2018, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets : 2 en utilisant la chaleur directement sur site, 8 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques) et 1 par production de biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise, également, le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation.

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



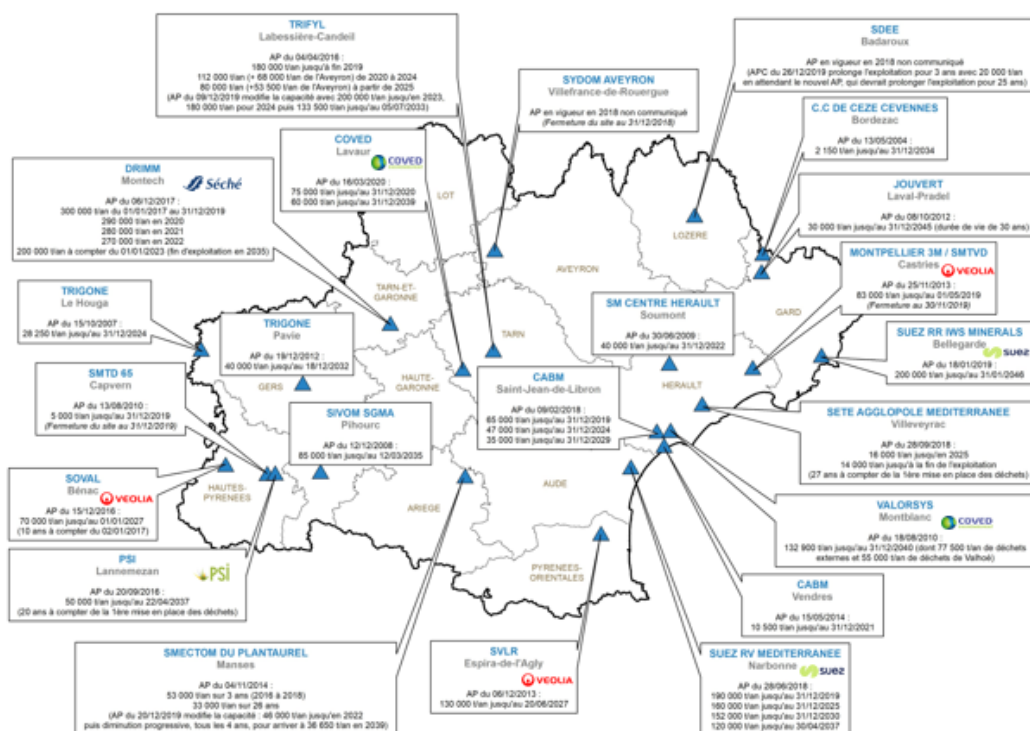
Objectifs réglementaires applicables aux ISDND

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :
- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination :
en 2020 $\leq$ 70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010
en 2025 $\leq$ 50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, cela est sans prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe orange dans le graphique ci-dessus).

Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2018, 1,7 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue dans le graphique ci-dessus) ; les quantités étant en constante augmentation depuis 2016. Elles devraient, en 2019, diminuer légèrement. Cette diminution s'explique, notamment, par la diminution des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.

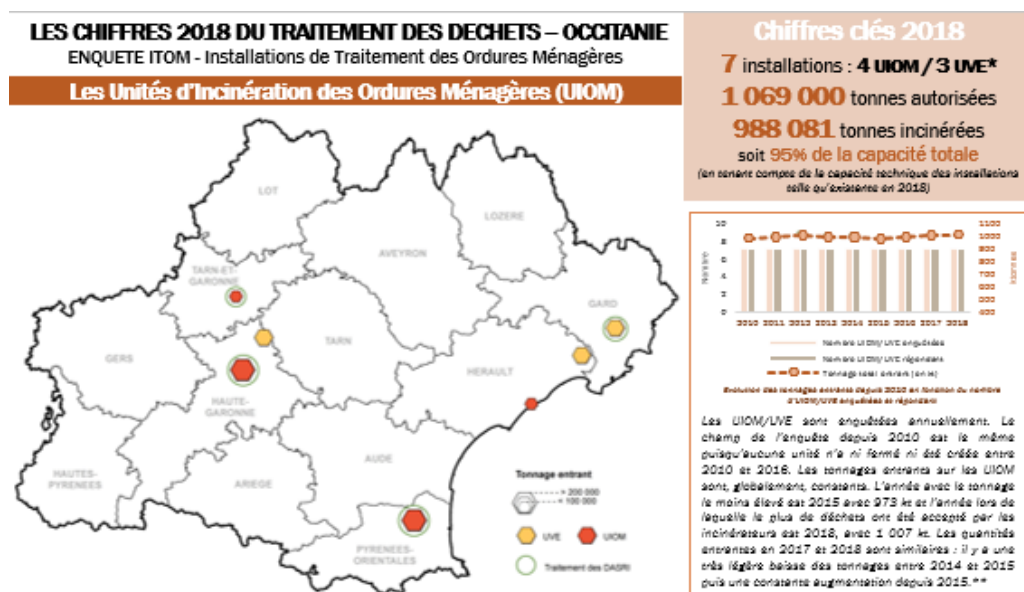


+d'info : info@ordeco.org
www.sinoe.org



FICHE SPECIFIQUE AUX INCINERATEURS DND (ET DASRI) :

Cette fiche présente les déchets incinérés en Occitanie en 2018, les quantités et destinations des résidus de traitement ainsi que les éléments de valorisation énergétique. Comme pour la fiche précédente, au verso, est retracée l'évolution des quantités incinérées depuis 2010, permettant de mettre en relation les quantités stockées avec les objectifs réglementaires, fixés notamment par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), du 17 août 2015, et repris par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), approuvé le 14 novembre 2019. Une carte référençant les capacités réglementaires est également disponible.

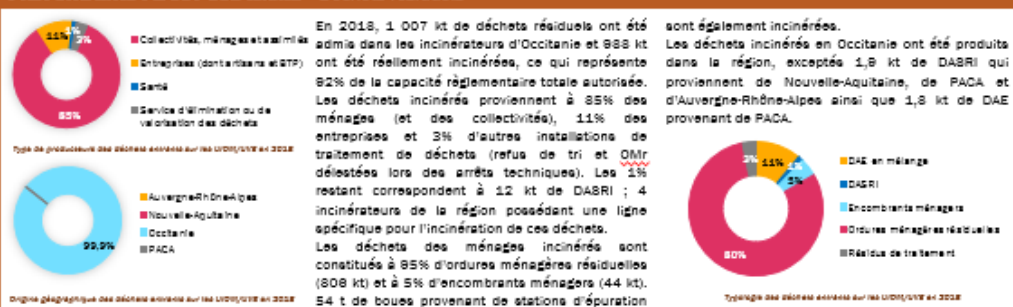


(*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique

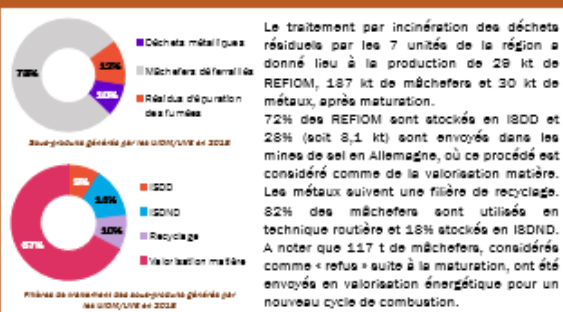
(**) UOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation

(***) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont donnés au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 007 308 tonnes – Déchets résiduels



Flux sortants : 240 456 tonnes – Résidus d'incinération

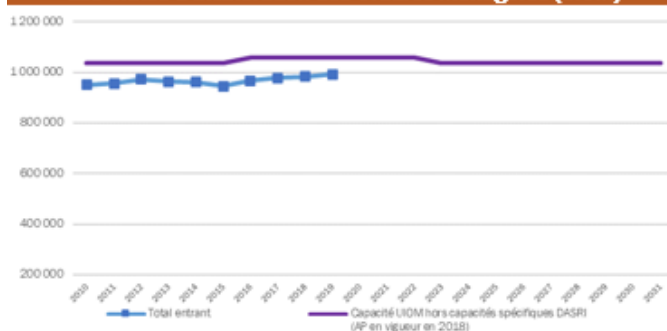


Valorisation énergétique

4 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils valorisent l'énergie produite lors de la combustion des déchets à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 unités valorisent l'énergie uniquement sous forme de chaleur (vapeur d'eau) et 1 incinérateur valorisait, en 2018, l'énergie uniquement en tant qu'électricité. L'électricité est auto-consommée par les incinérateurs et l'excédent est injecté sur le réseau électrique national. La chaleur, est, quant à elle, valorisée différemment selon la situation géographique du site : réseau de chaleur urbain pour 3 incinérateurs, réseau de chaleur industriel pour un autre et « valorisation directe » pour 2 incinérateurs (serres maraîchères et blanchisserie directement raccordées). A noter que la chaleur peut, également, être en partie auto-consommée.

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



Objectif réglementaire applicable aux incinérateurs de DND

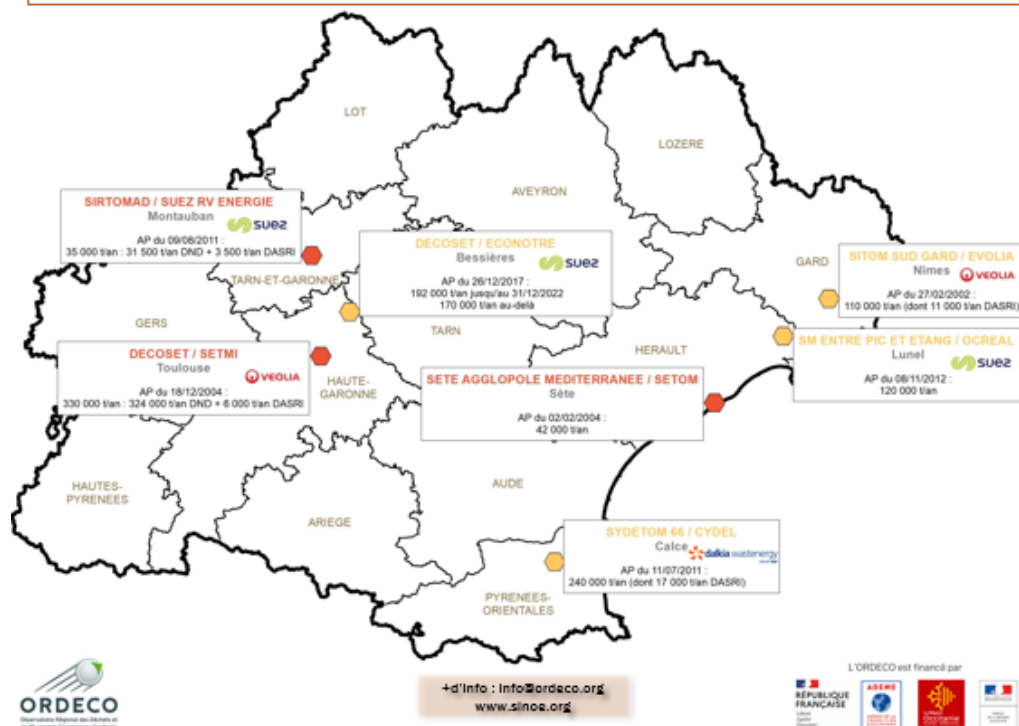
L'article R.541-17-I du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités d'incinération sans valorisation énergétique, qui ne doit pas être supérieure, en 2025, à 50% (75% en 2020) de la quantité de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en installation d'incinération sans valorisation énergétique en 2010.

Les critères permettant de déterminer l'absence de valorisation énergétique sont ceux indiqués dans l'arrêté ministériel du 7 décembre 2018. Cette limite ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes.

En Occitanie, aucun projet ne concerne un incinérateur sans valorisation énergétique. Les dispositions de l'article R.541-17-II ne s'appliquent donc pas en temps que telles. Le suivi des capacités et des quantités entrantes est, ainsi, présenté toutes installations d'incinération des ordures ménagères confondues (avec et sans valorisation énergétique). A noter qu'en 2018, on compte en Occitanie **4 incinérateurs avec une valorisation énergétique inférieure aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (UIOM) et 3 incinérateurs avec une valorisation énergétique supérieure aux seuils (UVE)**. 1 UIOM devrait passer UVE suite à la mise en place d'un réseau de chaleur en 2019. Les 3 UIOM restant réfléchissent, également, à des possibilités d'amélioration de la valorisation énergétique de leur installation.

La capacité totale d'incinération en Occitanie est, en 2018, de 1,069 million de tonnes par an (1,059 sans prendre en compte les capacités spécifiques réservées aux DASRI ; valeur retenue dans le cadre du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans le graphique ci-dessus). Cette capacité est en vigueur depuis 2017 et ce jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'incinérateur de Bessières (31) verra sa capacité diminuer de 22 000 t/an.

En ce qui concerne les **quantités incinérées en Occitanie, elles sont, globalement, stables au cours du temps, avec un total légèrement en-dessous des capacités réglementaires autorisées**. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'incinérateur de Toulouse (Haute-Garonne) a une capacité technique inférieure à sa capacité réglementaire. Certains incinérateurs ont, également, une petite part de leur capacité réglementaire non-utilisée (« vide de four »).



FICHE SPECIFIQUE AUX INSTALLATIONS DE PRE-TRAITEMENT :

Cette fiche présente les données des 5 installations de pré-traitement, à savoir, l'unité de méthanisation avec tri-mécano-biologique sur OMr et les 4 unités de compostage avec tri-mécano-biologique sur OMr. Au verso de cette fiche, une carte avec les capacités réglementaires de ces installations est également disponible.

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Installations de Pré-traitement



(*) Hors tonnages de l'installation de pré-traitement n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018.

Chiffres clés 2018

5 Installations de pré-traitement
301 484 tonnes entrantes*
369 500 tonnes autorisées

Cette fiche présente les installations de « pré-traitement » d'ordures ménagères résiduelles. Ce type de pré-traitement revient à effectuer un tri sur les ordures ménagères résiduelles permettant d'extraire, d'une part, les matériaux recyclables (plastiques, métaux, verre, carton ou bois selon les installations) et, d'autre part, la fraction fermentescible afin de produire du compost. 6 installations d'Occitanie sont ici présentées :

- 3 tri mécano-biologiques, dans l'Hérault et dans le Gard, liés à des plateformes de compostage ;
- 1 tri mécano-biologique lié à une unité de méthanisation, dans l'Hérault. Sur cette installation, l'objectif supplémentaire est la production d'électricité et de chaleur à partir du biogaz généré lors de la digestion des déchets organiques. Cette installation permet également d'envoyer une partie des refus de tri en production de CBR.
- 1 tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles et boues de STEP en Lozère : la fraction compostée n'est pas destinée à être valorisée mais à être stockée en ISDND. Le procédé permet de réduire les tonnages enfouis et de diminuer la production de biogaz. A noter qu'une partie de la fraction non-organique sert à la production de CBR.

Flux entrants : 301 484 tonnes – Ordures ménagères résiduelles et déchets organiques



Sur les 3 « tri mécano-biologiques » liés à des plateformes de compostage, 1 a comme entrants des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts et 1 uniquement des ordures ménagères résiduelles. La 3^{ème} installation (Beaucaire), dont les données ne sont pas incluses à la présente fiche, reçoit, en plus des déchets verts et des ordures ménagères résiduelles, des déchets alimentaires triés à la source (qui proviennent à la fois des ménages et des entreprises) et est autorisée pour une capacité de 80 kt par an.

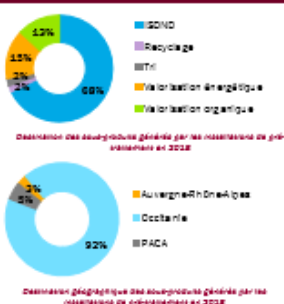
L'unité de méthanisation avec « tri mécano-biologique » reçoit des déchets verts, des ordures ménagères et des déchets alimentaires. Ces derniers proviennent, en majorité, des entreprises

de la grande distribution mais également, pour environ 10%, de la collecte séparée des biodéchets des ménages, mise en place par la collectivité. L'unité de stabilisation de Lozère reçoit, quant à elle, des ordures ménagères résiduelles ainsi que des boues de station d'épuration.

Au global, hors tonnages du « tri mécano-biologique » de Beaucaire, 285 kt d'ordures ménagères résiduelles sont passées par des installations de pré-traitement en 2018, 24 kt de déchets verts, 11 kt de déchets alimentaires et 825 t de boues de stations d'épurations.

Les déchets entrants sur ces installations de pré-traitement proviennent exclusivement de la région Occitanie.

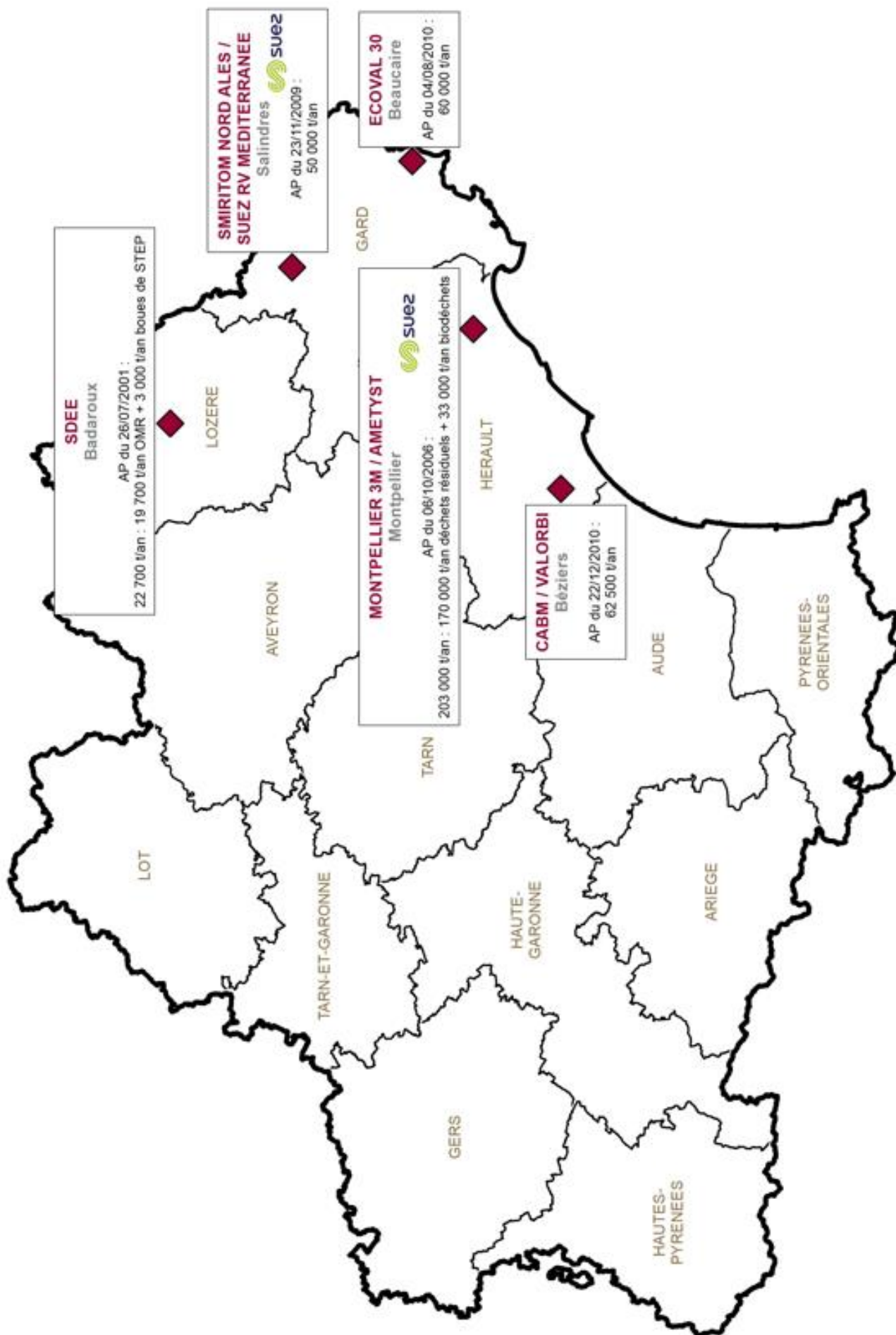
Flux sortants : 238 712 tonnes – Matériaux recyclables, compost et résidus de traitement



83% des flux sortants des 4 installations de pré-traitement présentées sont dirigés vers des filières d'élimination (ISDND ou incinération). Il s'agit des résidus de traitement (188 kt), de la fraction fine et grossière des ordures ménagères de l'unité de pré-traitement de Lozère (13 kt) et du stabilisé de l'unité de méthanisation (18 kt). Ces 187 kt de déchets sont traités à 81% en Occitanie, à 4% dans la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes) et à 5% dans le Vaucluse (PACA). A noter que les déchets traités hors Région ne concernent que l'unité de pré-traitement du Gard. La valorisation matière et organique concerne 17% des flux sortants des « tri mécano-biologiques ». Ces derniers ont, en effet, permis la production de 31 kt de compost et le recyclage de 4 kt de métaux et 0,82 kt de plastiques.

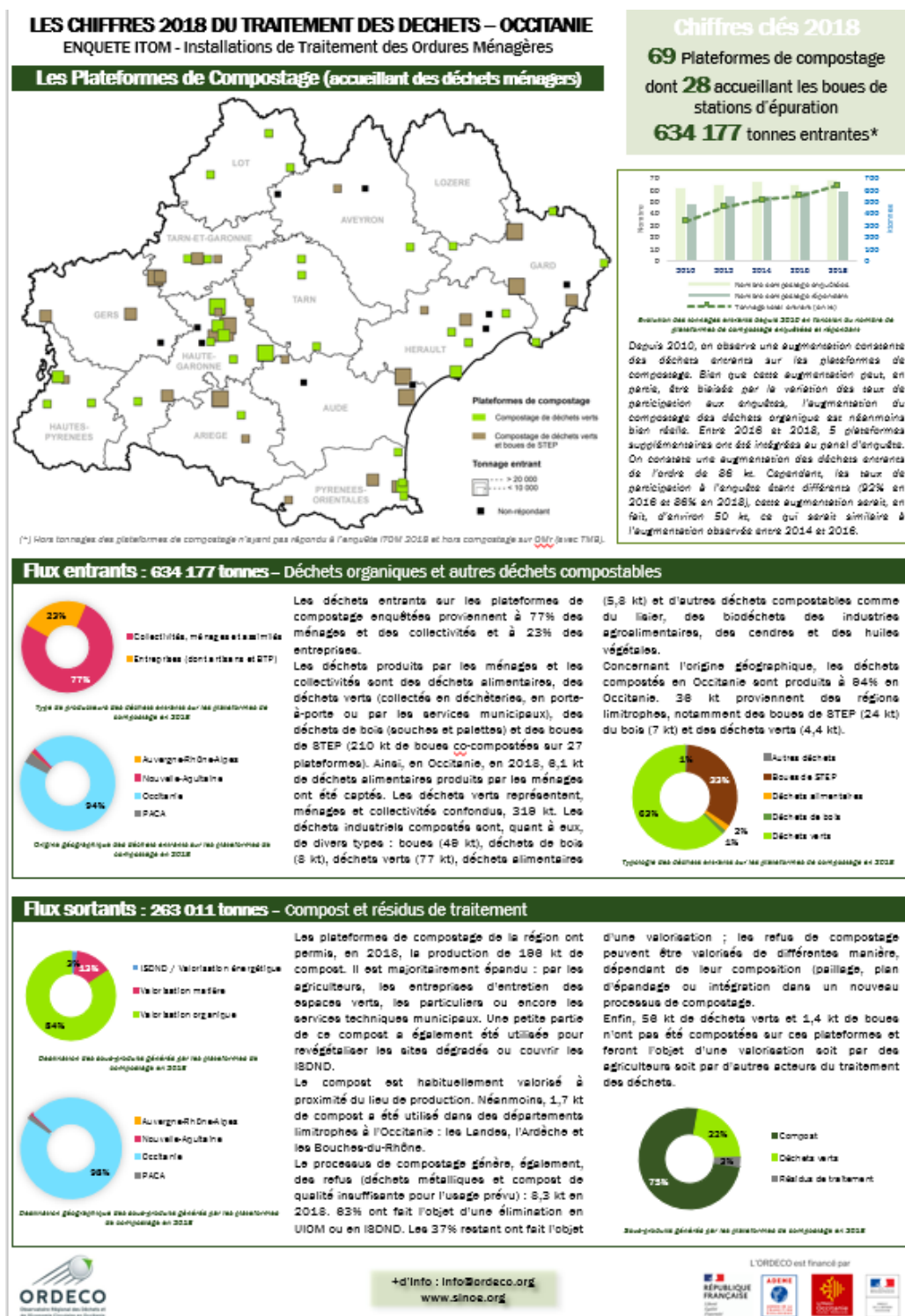
Ce recyclage se fait, soit directement, soit après une nouvelle opération de tri. 5,2 kt d'ordures ménagères, qui sont en fait la fraction sèche extraite lors du pré-traitement en Lozère, sont envoyées vers un centre de tri, qui permet d'extraire les plastiques, les métaux et le bois, notamment utilisés en fabrication de CBR.





FICHE SPECIFIQUE AUX PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Cette fiche présente les données des 69 plateformes de compostage (hors celles faisant du compostage sur OMr), avec, notamment, la typologie et l'origine des déchets compostés, la quantité de refus de compostage et de compost produit ainsi que leurs destinations.

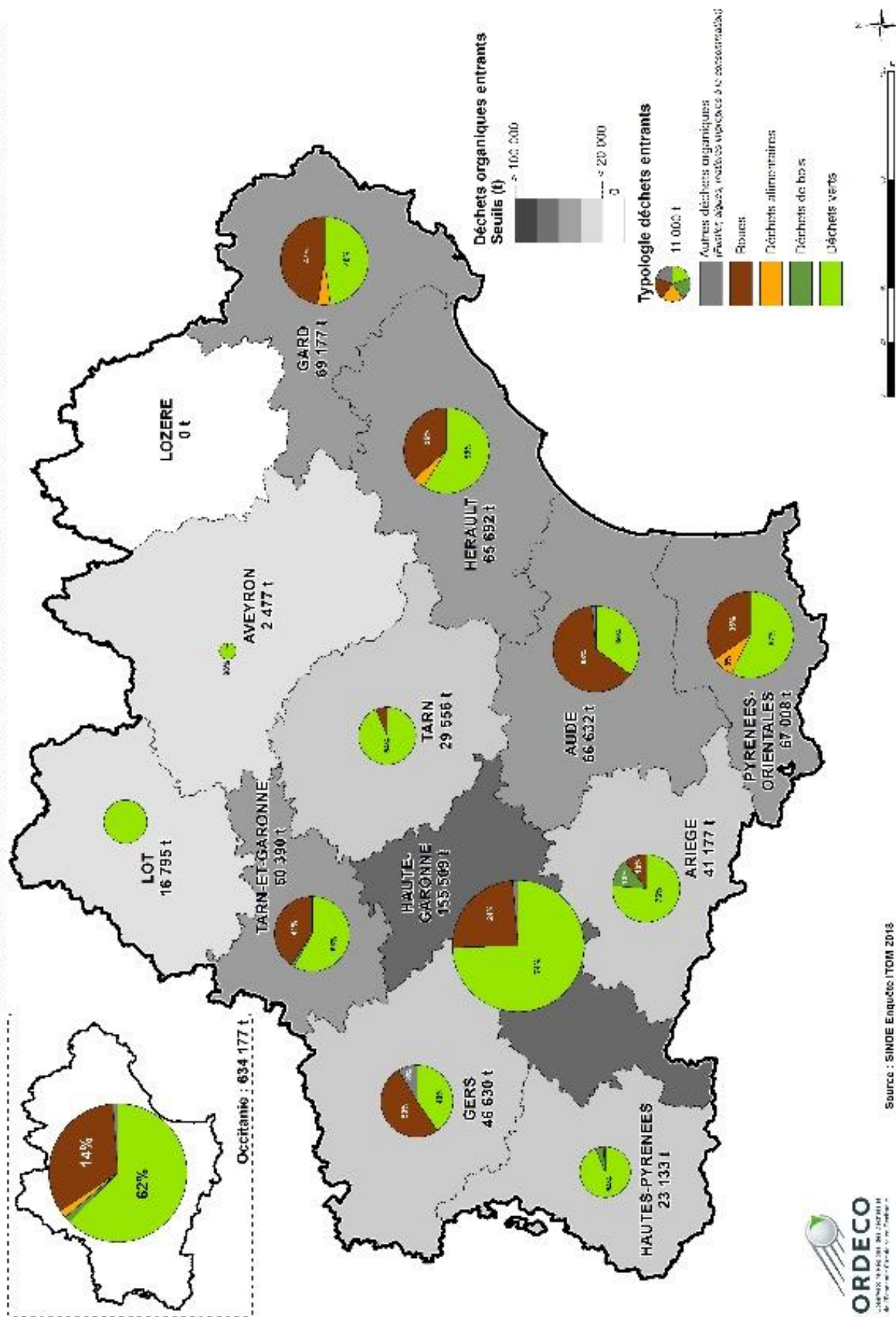


Une carte représentant la typologie de déchets entrants sur les 69 plateformes de compostage a aussi été réalisée.

Elle recense 41 plateformes de compostage de déchets verts et 28 plateformes de compostage de déchets verts et boues de STEP. On constate, ainsi, qu'en moyenne, au niveau régional, sur les 634 kt de déchets entrants sur ces plateformes, 62%, soit 396 kt, sont des déchets verts et 14%, soit 210 kt, sont des boues de STEP, 2%, soit 12 kt, sont des déchets alimentaires, 8 kt de bois, broyés avant d'être composté et 8 kt « d'autres déchets organiques », à savoir du fumier, du lisier, des cendres et des

matières impropres à la consommation. A noter qu'en 2018, en Occitanie, seules 3 plateformes de compostage d'Occitanie avaient un agrément définitif pour accueillir les sous-produits animaux de catégorie 3, leur permettant de composter les déchets alimentaires « SPA 3 » (c'est-à-dire contenant ou ayant été en contact avec des œufs, des produits laitiers, de la viande, du poisson, etc).

Déchets organiques entrants sur les plate-formes de compostage, hors compostage avec TMB, en Occitanie, en 2018



FICHE SPECIFIQUE AUX CENTRES DE TRI :

2 fiches ont été réalisées, une pour les 26 centres de tri permettant le tri de la collecte sélective des ménages (hors verre) et l'autre pour les 40 centres de tri permettant le tri des encombrants ménagers et DAE, soit les centres de tri « hors collecte sélective ». Comme les précédentes fiches, elles présentent les quantités de déchets triés et leurs origines ainsi que les matériaux, déchets sortants et les refus de tri.

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

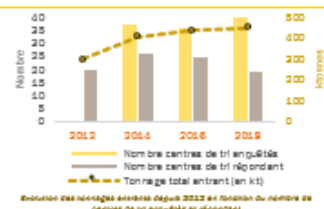
Les centres de tri HORS collecte sélective



(*) Hors tonnages des centres de tri n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018 et centres de tri - mono-matériaux.

Chiffres clés 2018

40 Centres de tri (hors ceux accueillant la « collecte sélective »)
444 309 tonnes entrantes*

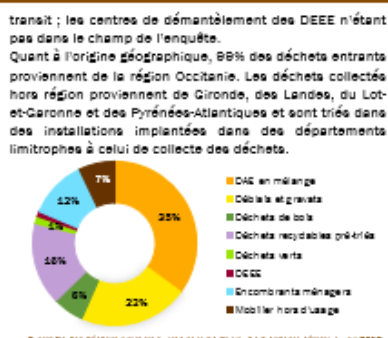


L'enquête auprès des centres de tri de « déchets des activités économiques » a été lancée, par l'ADEME, en 2012. Le liste des centres de tri enquêtés lors de cette première enquête en région Languedoc-Roussillon n'est pas connue par l'ORDECO mais le nombre de centres de tri répondants est similaire à ce qui a été obtenu lors des enquêtes suivantes. On constate, entre 2014 et 2016, une légère augmentation des quantités entrantes, d'environ 30 kt. Une très légère augmentation s'observe entre 2016 et 2018, et ce bien que le taux de retour aux enquêtes soit, en 2018, inférieur à celui des années précédentes (48% en 2018 contre environ 70% en 2014 et 2016).

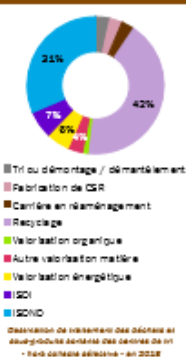
Flux entrants : 444 309 tonnes — Déchets collectés sélectivement ou en mélange



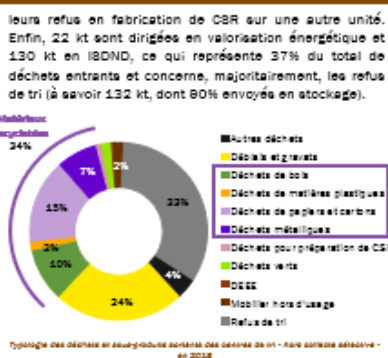
Sur les centres de tri hors centres de tri de « collecte sélective », 78% des déchets entrants en 2018 proviennent des entreprises. Parmi ces déchets d'activités économiques, 38% ont été identifiés comme découlant des activités du BTP, (soit 130 kt) mais il peut rester une part de déchets du BTP non-identifiée et donc comprise dans les DAE restants. Ces déchets des entreprises (dont artisans et BTP) sont des déchets recyclables pré-triés (58 kt), des déchets en mélange (15 kt), des débris et gravats (84 kt), du bois (20 kt) et du mobilier (5,3 kt) pré-triés. Bien que ces centres de tri ne trient pas de déchets provenant de la collecte sélective, ils trient des déchets produits par les ménages, qui sont collectés en déchèteries, à savoir : cartons (1,8 kt), métaux (8 kt), bois (8,8 kt), encombrants (51 kt) et mobilier hors d'usage (28 kt). Ces déchets produits par les ménages et les collectivités représentent 22% du tonnage entrant. On retrouve également, en entrée, quelques déchets verts (8,3 kt) et DEEE (4,4 kt), qui ne font pas l'objet d'un tri poussé mais d'un regroupement-



Flux sortants : 415 467 tonnes – Déchets, matières et refus de tri



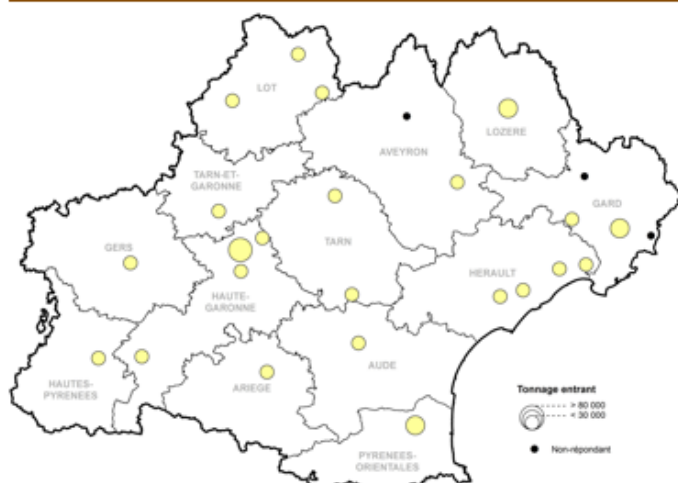
42% des flux sortants des centres de tri « hors collecte sélective » d'Occitanie sont orientés vers une filière de recyclage, soit 175 kt. Ces déchets seraient recyclés à 15% en Occitanie, à 18% en Espagne ; le restant se partageant entre diverses régions françaises. Cette donnée est néanmoins à relativiser car la destination renseignée peut ne constituer qu'une première étape du recyclage. Par ailleurs, pour 12% des quantités orientées vers du recyclage, la destination géographique n'a pas été communiquée. Parmi les autres filières de valorisation déclarées, la valorisation organique (5 kt) concerne les déchets verts et quelques déchets de bois. La catégorie « autre valorisation matière » (15 kt) contient essentiellement des gravats, qui font l'objet d'un concassage préalable à une valorisation et des déchets de bois. On note qu'environ 14 kt de déchets sont envoyés vers une autre installation de sur-tri ou de démantèlement. La préparation de CSR concerne, quant à elle, un peu plus de 12 kt, sachant qu'un seul centre de tri présenté ici produit du CSR directement sur son site et que 3 centres de tri envoient



LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les centres de tri de collecte sélective



(*) Hors tonnages des centres de tri n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018 et centres de tri - mono-matériau - ne triant que le verre. A noter que pour un centre de tri de collecte sélective et DAE, seule la partie - collecte sélective - a été communiquée par l'exploitant.

Chiffres clés 2018

26 Centres de tri accueillant la « collecte sélective »

dont **9** triant tous les emballages plastiques

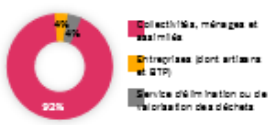
381 812 tonnes entrantes*

dont **68 720** tonnes de refus de tri

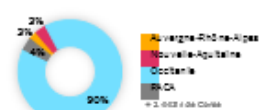


Le nombre de centres de tri de collecte sélective, en Occitanie, a diminué entre 2010 et 2012 (passant de 32 à 27), certains « petits » centres de tri ayant cessé leur activité laissant place à des centres de plus grande capacité, puis reste stable entre 2012 et 2018. En 2018, la région compte 26 centres collecte sélective. Le taux de retour aux enquêtes varie entre 84% et 93% en fonction des années. La collecte sélective des ménages, qui constitue le principal flux entrant sur ces centres de tri, a augmenté constamment depuis 2010 (entre 1 et 10% en fonction des années). A noter que les 3 centres de tri non-répondants en 2018 représenteraient, au regard de leurs capacités nominales, environ 80 000 tonnes, soit moins de 10% de la capacité totale des centres de tri de collecte sélective d'Occitanie.

Flux entrants : 381 812 tonnes – Déchets collectés sélectivement ou en mélange



Type de producteurs des déchets entrants sur les centres de tri - collecte sélective - en 2018



Origine géographique des déchets entrants sur les centres de tri - collecte sélective - en 2018

Dans les centres de tri de « collecte sélective », plus de 90% des déchets entrants, en 2018, ont été produits par les ménages, 4% par des entreprises et 4% sont des déchets envoyés d'un centre de tri à un autre, notamment pour réaliser du surtri. A noter qu'un centre de tri de collecte sélective et DAE n'a, en 2018, pas déclaré les quantités de DAE triées, qui représenteraient environ 100 kt et porteraient ainsi la part des déchets provenant d'entreprises à 25%.

La collecte sélective, c'est-à-dire les emballages et les papiers des ménages ainsi que les cartons des professionnels collectés par le service public, représentent 92% du tonnage total des déchets entrants sur ces centres de tri, soit 352 kt. Les 8% restant (29 kt) sont des encombrants ménagers, du mobilier, des DEEE, des DAE en

mélange, des films plastiques produits par des entreprises et du surtri sur la fraction sèche d'ordures ménagères résiduelles. Quelques déchets de bois ont, quant à eux, fait l'objet d'un transit.

90% des déchets triés sur les centres de tri de « collecte sélective » d'Occitanie ont été collectés dans la région. Les 10% restants proviennent des régions limitrophes (ainsi que, exceptionnellement, de la Corse, pour 1,4 kt).



Typologie des déchets entrants sur les centres de tri - collecte sélective - en 2018

Flux sortants : 363 139 tonnes – Déchets, matières et refus de tri



Destination des déchets sortants des centres de tri de collecte sélective en 2018

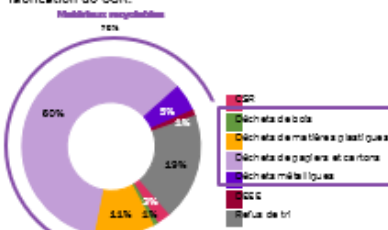
34 des flux sortants des centres de tri de « collecte sélective » de la région sont orientés vers une filière de recyclage, soit environ 270 kt. Bien que la destination géographique de ces flux manque, aujourd'hui, de précision, environ 45% seraient recyclés

en Occitanie, 48% dans les autres régions françaises et 8% à l'étranger (en majorité en Espagne, pays frontalier).

14% des déchets sortants de ces centres de tri, soit 51 kt, font l'objet d'une valorisation énergétique. Ces déchets valorisés par incinération sont du bois (2,8 kt), du CSR directement préparé par les installations enquêtées (11 kt mais, en prenant en compte les DAE du centre de tri ne les ayant pas comptabilisés, on serait sur 21 kt de CSR) et des refus de tri (38 kt). Les autres refus de tri sont dirigés vers de l'enfouissement (28 kt) ou vers une installation de préparation de CSR externe (2,8 kt).

Au global, environ 15% des refus de tri sont traités hors région : en PACA pour de la

fabrication de CSR, en Nouvelle-Aquitaine pour de la valorisation énergétique et en Espagne pour de la fabrication de CSR.



Typologie des déchets et sous-produits sortants des centres de tri - collecte sélective - en 2018

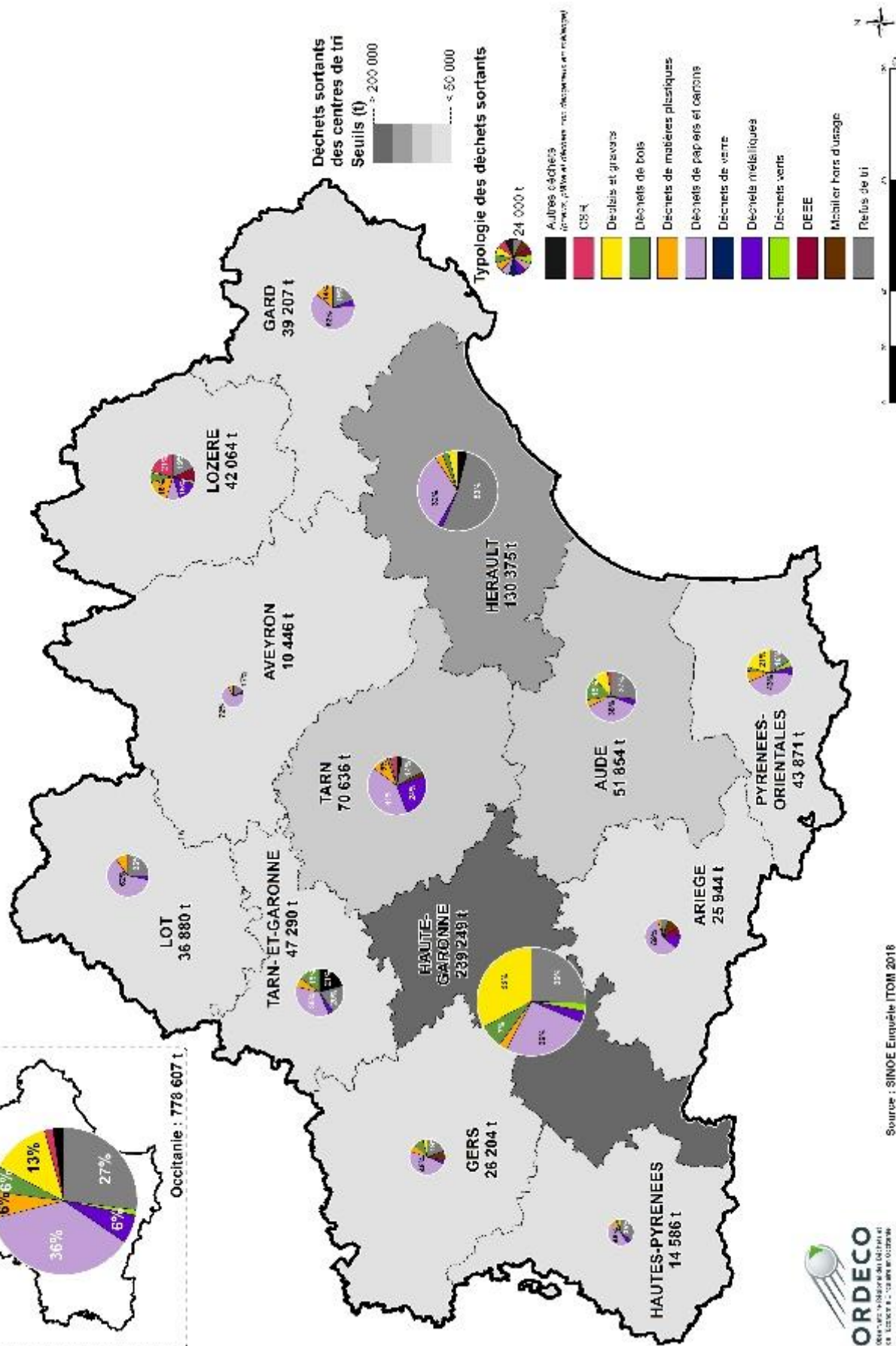
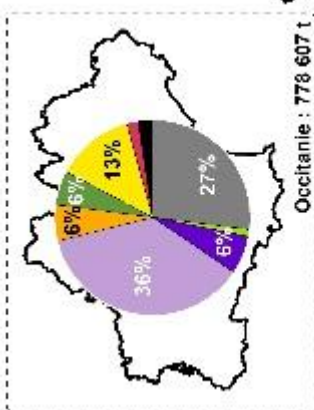


+d'Info : Info@ordeco.org
www.sinee.org



En plus de ces 2 fiches, une carte a été réalisée pour représenter la typologie des déchets sortants des centres de tri d'Occitanie, en 2018. On constate ainsi que 36%, soit 280 kt, sont des déchets de papiers cartons (qui ont fait soit l'objet soit d'un tri soit d'une « massification »), 27%, soit 207 kt, sont des refus de tri, 6%, soit 49 kt, de déchets métalliques (acier et aluminium issus de la collecte sélective des ménages ainsi que des déchets métalliques collectés en déchèteries), 6%, soit 46 kt, de plastiques (toutes résines confondues) et 2%, soit 19 kt, de « déchets en mélange » (qui ont fait l'objet d'un surtri ou d'une préparation pour fabrication de CSR). On compte, également, 14 kt de CSR, directement préparé par les centres de tri enquêtés, 7 kt de mobilier hors d'usage et 6 kt de DEEE. Enfin, certains déchets ont fait l'objet d'un transit / d'une massification : 99 kt de gravats, 43 kt de bois, 8 kt de déchets verts et 188 t de verre.

Typologie des déchets sortants des centres de tri, en Occitanie, en 2018



Enfin, l'enquête « ITOM » permet également de tracer les flux interrégionaux. En effet, l'enquête réalisée en Occitanie permet de connaître les quantités et typologies de déchets collectés hors Occitanie et « importés » en Occitanie pour traitement et les enquêtes réalisées dans les autres régions françaises permettent de savoir où ont été traités les déchets collectés en Occitanie que l'on ne retrouve pas à l'entrée des installations régionales.

Ainsi, en 2018, 95% des flux traités par les installations d'Occitanie proviennent de la région. Les 5% restant, soit 251 kt, proviennent des régions limitrophes : 84 kt de Nouvelle-Aquitaine, 129 kt de PACA, 36 kt d'AURA. 1,4 kt de déchets de collectes sélectives produits en Corse ont exceptionnellement été triés sur un centre de tri du Gard.

A l'inverse, certains déchets produits en Occitanie ont été traités dans des installations hors Région. C'est le cas pour 272 kt, à savoir 60% vers les installations de PACA (163 kt), 20% vers AURA (55 kt) et 20% vers Nouvelle-Aquitaine (53 kt). Ces déchets traités hors région sont majoritairement des déchets résiduels : 28% d'OMr, 15% de résidus de traitement, 12% de DAE résiduels. On compte, également, 17% de déblais et gravats (*voir la fiche de synthèse régionale pour plus de détails*).

La carte ci-dessous représente les flux interrégionaux de déchets résiduels entrant dans les ISDND (hors mâchefers) et les incinérateurs de DND en 2018.

